

**Décision portant recevabilité des listes de candidatures  
pour l'élection des représentants des personnels au sein du conseil  
de l'UF de droit et sciences politiques du collège DSPEG de  
l'université de Bordeaux**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.713-1 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège DSPEG ;

Vu les statuts de l'unité de formation de droit et sciences politiques ;

Vu la décision portant organisation des élections en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein du conseil de l'UF de droit et sciences politiques du collège DSPEG de l'université de Bordeaux du 10 octobre 2023 ;

Considérant la candidature déposée ;

**Le président de l'Université de Bordeaux**

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Dans le cadre du scrutin du 5 au 7 décembre 2023 en vue du renouvellement de la représentation du personnel dans le bureau de l'unité de formation de droit et sciences politiques du collège DSPEG de l'université de Bordeaux, est déclarée recevable la candidature figurant en annexe.

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Talence, le 28 novembre 2023

Le président de l'université,  
Dean LEWIS

Par délégation  
Julien ROPIQUET  
Directeur des affaires juridiques



**ANNEXE : Candidatures recevables**

COLLEGE B - 1 siège vacant

Liste « UNIR NOS FORCES »			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	Monsieur	BARTOLUCCI	Mattéo